



Comité monétaire et financier international

Onzième réunion
16 avril 2005

Allocution de l'Honorable Ralph Goodale
Ministre des Finances du Canada et Gouverneur du Fonds Monétaire International
pour Antigua and Barbuda, The Bahamas, Barbados, Belize, Canada, Dominica,
Grenada, Ireland, Jamaica, St. Kitts and Nevis, St. Lucia, St. Vincent and the Grenadines

Allocution de l'Honorable Ralph Goodale
Ministre des Finances du Canada et Gouverneur du Fonds Monétaire International pour
Antigua and Barbuda, The Bahamas, Barbados, Belize, Canada, Dominica, Grenada,
Ireland, Jamaica, St. Kitts and Nevis, St. Lucia, St. Vincent and the Grenadines

Comité monétaire et financier international
Washington D.C.
16 avril 2005

L'année 2005 correspond au 60^e anniversaire de la réunion inaugurale du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international (FMI). Le système international a beaucoup changé au cours des soixante dernières années. En raison de la mondialisation, des changements démographiques et de la croissance des marchés mondiaux des capitaux, il devient de plus en plus important d'établir de solides cadres de politiques et des institutions nationales vigoureuses qui servent d'assise à la prospérité nationale et internationale. Les mouvements transfrontaliers des marchandises, des capitaux et des personnes soulèvent des défis, demandent une surveillance constante et pourraient exiger des mesures correctives qui optimiseront les avantages et minimiseront les coûts. De plus, nous devons veiller à ce que tous profitent de la mondialisation.

Dans le cadre de la présente réunion, nous devons, en plus de revoir les perspectives économiques mondiales, nous pencher sur les orientations stratégiques du FMI, ce qui comprend le rôle qu'il est appelé à jouer dans les pays à faible revenu. Cet examen important servira de fondement aux réformes d'envergure du fonctionnement du Fonds afin d'en accroître la pertinence pour la communauté mondiale, ses membres et ses marchés ainsi que pour augmenter son apport à la stabilité monétaire et financière, à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté.

L'économie mondiale

À bien des égards, l'année 2004 a été exceptionnelle pour l'économie mondiale. La croissance enregistrée a été plus forte qu'elle ne l'avait été depuis le milieu des années 1970, surtout en raison de la vigueur de la croissance aux États-Unis et dans les pays émergents de l'Asie. Mais d'autres pays et régions ont tiré profit de la situation. Les pays d'Afrique subsaharienne et les pays producteurs de pétrole du Moyen-Orient ont bénéficié d'une croissance économique robuste en 2004. Tel a également été le cas de l'Amérique latine, des pays émergents d'Europe ainsi que des pays de la Communauté des États indépendants.

L'aspect le plus décevant de la performance économique mondiale en 2004 pourrait bien être la lente croissance enregistrée par le Japon et la zone euro vers le milieu et la fin de l'année.

Les perspectives d'expansion mondiale soutenue demeurent favorables en 2005, même si la croissance pourrait ralentir un peu par rapport à l'année dernière.

Toutefois, comme le signalent les perspectives du FMI, les facteurs de risque ont probablement augmenté. Les déséquilibres de la balance des paiements des économies sont plus marqués, ce qui accroît le risque de mouvements perturbateurs des taux de change et des taux d'intérêt. Par

ailleurs, l'expansion mondiale pourrait à court terme se montrer vulnérable à la hausse et à la volatilité des cours du pétrole. Si les tensions inflationnistes devaient se révéler plus fortes que celles prévues, les taux d'intérêt pourraient augmenter plus rapidement que prévu. Et si les taux d'intérêt augmentent, certaines économies de marché émergentes pourraient se trouver dans un environnement de financement moins favorable.

Il importera donc de recourir à la coopération pour traiter de ces risques. Les pays accusant des déficits budgétaires et une forte dette publique devront instaurer des mesures crédibles de consolidation financière, surtout en raison des tensions à long terme que le vieillissement de la population exercera. La Chine devra faire preuve d'une plus grande souplesse par rapport au taux de change, et quelques autres économies asiatiques deviendront une composante essentielle du démantèlement ordonné des déséquilibres mondiaux. Les économies de marché émergentes doivent mettre à profit l'environnement favorable courant pour renforcer les politiques qui les rendront moins sensibles aux turbulences des marchés.

Au cours du quatrième trimestre de 2004, l'économie du Canada a ralenti et a enregistré une croissance du produit intérieur brut (PIB) réel de 1,7 % seulement, la vigueur du dollar canadien ayant porté un dur coup aux exportations. Quoiqu'il en soit, la croissance de la demande intérieure finale est demeurée robuste, car elle a augmenté de 4,4 % et enregistré une forte croissance dans toutes les composantes, notamment les dépenses de consommation et les investissements des entreprises. Pour 2004 dans son ensemble, le PIB réel a progressé de 2,8 %, et la demande intérieure finale, de 3,8 %. La Banque du Canada n'a pas changé le taux cible du financement à un jour aux trois dates de publication fixes les plus récentes. Elle a invoqué les effets modérateurs de l'appréciation du dollar canadien sur la demande agrégée, mais a fait remarquer que les mesures de stimulation monétaire demeuraient passablement présentes dans l'économie.

Des entreprises en santé, une grande confiance des consommateurs et de solides gains en matière d'emploi, jumelés à la solidité des facteurs économiques fondamentaux sur le plan monétaire et budgétaire, devraient continuer de soutenir la croissance du Canada en 2005. L'enquête que le ministère des Finances a menée en décembre 2004 auprès des prévisionnistes du secteur privé a montré que la croissance du PIB réel du Canada devrait s'établir à 3,3 % en 2005 et à 3,2 % en 2006, ce qui, dans les deux cas, représente une légère hausse par rapport aux attentes signalées dans l'enquête de septembre 2004. Les risques auxquels sont assujetties les perspectives canadiennes proviennent essentiellement de l'extérieur, notamment le redressement éventuel subit et désordonné des grands déséquilibres mondiaux qui pourrait entraîner une appréciation fulgurante et peut-être perturbatrice du dollar canadien qui nuirait à la demande agrégée.

La situation financière du Canada demeure admirable. Le Canada est le seul pays du Groupe des Sept (G-7) à avoir affiché un excédent budgétaire au cours des trois dernières années. Il a par ailleurs réussi à réduire sa dette nette en pourcentage du PIB, devenant en 2003 le pays du G-7 ayant la dette nette la plus faible, alors qu'en 1995 elle était la deuxième plus élevée. Après avoir dégagé un excédent de 9,1 milliards de dollars en 2003-2004, le gouvernement du Canada

s'attend à afficher des budgets équilibrés ou excédentaires en 2004-2005 et au cours des cinq prochains exercices, lorsqu'il sera tenu compte de l'incidence financière des nouvelles initiatives proposées. La dette fédérale n'a cessé de diminuer depuis 1996-1997. La réduction de la dette, jumelée à la forte croissance de l'économie canadienne, a contribué à faire baisser considérablement le ratio de la dette fédérale au PIB, qui est passé du sommet de 68,4 % atteint en 1995-1996 à 41,1 % en 2003-2004. Cette tendance devrait se maintenir de sorte que le ratio pourrait s'établir à environ 31 % d'ici 2009-2010. Le gouvernement est résolu à maintenir le ratio de la dette fédérale au PIB sur une trajectoire descendante permanente et, dans le budget de 2005, il a confirmé son objectif de ramener ce ratio à 25 % d'ici 10 ans.

Je suis heureux de signaler les progrès réalisés par les autres pays que je représente au FMI. En Irlande, le rythme de croissance s'est accéléré en 2004 et a dépassé 5 %. De plus, le taux d'inflation ayant reculé pour atteindre la moyenne de la zone euro en fin d'exercice, les comptes externes ont affiché un très léger déficit. Malgré une hausse de 3 % de l'emploi, le taux de chômage n'a reculé que légèrement, ce qui traduit une forte croissance de la population active attribuable à parts presque égales aux données démographiques intérieures, à une autre augmentation de la participation de la population active et au maintien de la migration interne. L'excédent des finances publiques, fort de cette performance économique et de quelques rentrées fiscales ponctuelles, est passé à 1,3 % du PIB. La croissance en 2005 devrait avoisiner 5 %. En dépit du maintien des solides investissements publics, les comptes financiers (corrigés des variations conjoncturelles) devraient essentiellement être équilibrés. Les autorités irlandaises concentreront particulièrement leurs efforts sur l'accroissement de la compétitivité économique dans une économie de quasi plein emploi ainsi que sur le maintien d'une solide situation financière. Ces facteurs sont essentiels pour assurer une croissance soutenue et pour préparer l'Irlande à relever le défi du vieillissement de la population.

En 2004, la reprise économique qui s'est amorcée en 2003 s'est poursuivie dans les pays des Caraïbes que je représente. Pour l'essentiel, elle tient compte de l'expansion de l'important secteur du tourisme, le nombre de visiteurs de long séjour et le nombre de passagers des paquebots de croisière ayant tous deux enregistré une forte croissance dans certains pays, tandis que d'autres pays ont connu une reprise de la production agricole. Cependant, les effets dévastateurs sur le plan humain et économique des ouragans qui ont frappé certaines régions des Caraïbes au cours du dernier trimestre de 2004 témoignent bien de la vulnérabilité de ces pays et de la rapidité avec laquelle peuvent survenir les revers de fortune. Le financement de la reconstruction impose à ces pays un terrible fardeau financier. C'est pourquoi nous nous réjouissons de la décision de subventionner l'aide en cas de catastrophes naturelles qui est consentie aux pays ayant droit à la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance; la contribution du Canada à cet effort s'établit à 5 millions de dollars. Un des pays représentés par le Canada a reçu de l'aide dans le cadre de cette initiative. Il reste toutefois que les enjeux, tels que les options d'une assurance contre les risques de catastrophe pour les pays exposés de façon démesurée à des catastrophes naturelles, doivent faire l'objet d'un dialogue beaucoup plus fondamental. Les travaux se poursuivent à la Banque mondiale et ailleurs, et je suis d'avis que ces initiatives méritent notre soutien et notre encouragement. Dans d'autres secteurs, les pays des Caraïbes réalisent des progrès constants en vue de relever d'autres défis en mettant en œuvre un programme de réforme. À cet égard, ils concentreront principalement leurs efforts sur l'avancement de l'initiative de création d'un marché et d'une économie uniques de la

Communauté des Caraïbes (CARICOM) et aux préparatifs des pays en vue d'un espace économique unique d'ici janvier 2006.

Réflexions sur les orientations stratégiques du FMI

Le Fonds demeure un mécanisme clé de promotion de la stabilité financière à l'échelle mondiale. Telle est la vision du Fonds établie par les accords de Bretton Woods. Les rôles clés qu'il est appelé à jouer – en tant que tribune de la promotion de la stabilité financière mondiale et de la coopération multilatérale, source de conseils sur les politiques et fournisseur d'aide financière temporaire – continuent d'être pertinents aujourd'hui.

Parallèlement, l'environnement au sein duquel évolue le FMI a bien changé en 60 ans. Ces changements lui présentent de nouveaux défis quant à la *manière* de donner suite à la vision établie par les accords de Bretton Woods. C'est ce qui explique la si grande importance accordée à l'examen stratégique des institutions. Voilà l'occasion de dresser le bilan des changements et de l'évolution du Fonds et, dans une plus large mesure, la transformation des institutions issues des accords de Bretton Woods. Le but de cet examen devrait être d'assurer la pertinence et l'efficacité soutenues de ces institutions importantes.

Les principaux défis que doit relever le Fonds sont bien connus. La souplesse des taux de change et l'accès protégé aux marchés de capitaux privés font que les grands pays industrialisés membres n'ont plus besoin de puiser aux ressources du Fonds, ce qui réduit l'incidence sur les politiques qu'exercent sur eux les conseils du Fonds. Par ailleurs, la nature des prêts du Fonds a évolué. À l'époque des accords de Bretton Woods où les taux de change étaient fixes, le FMI offrait des crédits à court terme renouvelables pour faciliter le rajustement des difficultés temporaires afférentes à la balance des paiements. Les accords plus récents ont comporté des prêts de plus longue durée et de très grands programmes à un nombre relativement petit de pays. Ces développements entraînent d'éventuels défis financiers pour le Fonds.

Ces défis soulèvent un certain nombre de questions qui doivent être prises en compte dans le cadre de l'examen stratégique du Fonds. La première question stratégique repose sur le rôle que devrait jouer le Fonds. Une fois ce rôle établi clairement, il restera à déterminer quelle devrait être l'organisation du Fonds.

Lorsque nous nous penchons sur les orientations stratégiques du Fonds, nous estimons que la stabilité de l'environnement macroéconomique est une condition préalable essentielle à une croissance économique durable. Le Fonds est appelé à jouer un rôle unique pour aider ses membres à atteindre cette stabilité macroéconomique en assurant une surveillance et en renforçant les capacités d'élaboration et de mise en œuvre de saines politiques financières, monétaires et structurelles et de politiques solides relatives aux taux de change. Or, en nous acquittant de ces responsabilités, nous devons admettre que, finalement, c'est aux pays eux-mêmes qu'il incombe de rendre des comptes à leurs citoyens sur leur performance économique. C'est pourquoi il importe que les efforts du Fonds portent sur la création des conditions propices à un dialogue productif sur les politiques avec les membres et que les pays

membres sentent, dans la plus grande mesure possible, qu'ils sont « propriétaires » des politiques qu'ils mettent en œuvre.

Pour aider ses membres à réaliser pleinement leur potentiel quant à la prospérité, le Fonds devrait renforcer ses activités dans les secteurs suivants.

Renforcer la surveillance systémique

Le système financier et l'économie à l'échelle mondiale deviennent de plus en plus complexes et intégrés, ce qui souligne l'importance vitale de la surveillance qui vise les enjeux systémiques, les liens unissant les pays ainsi que les éventuelles retombées des politiques nationales et de la surveillance traditionnelle axée sur les pays. L'enjeu principal consiste à déterminer comment la surveillance devrait donner suite à l'accroissement de l'ampleur des déséquilibres mondiaux et aux risques éventuels qu'ils posent à la stabilité financière internationale. Dans le cadre de ce processus, il faut veiller à ce que des ressources suffisantes soient consacrées tant à la surveillance des pays importants sur le plan systémique dans lesquels la surveillance est essentielle à la stabilité mondiale qu'à la surveillance des enjeux qui soient mieux compris au niveau systémique. À cet égard, il faut se demander comment le Fonds peut arriver à compléter de manière optimale l'énorme quantité d'analyses et d'activités de surveillance menées par des marchés financiers privés.

Instaurer des mécanismes d'intensification de la surveillance des politiques nationales

De plus en plus, on constate que le Fonds doit élaborer des mécanismes autres que des prêts pour soutenir les liens étroits de surveillance qui existent avec les pays en développement et pour aider à donner le signal aux créanciers et aux donateurs. Voilà pourquoi le Canada préconise la création d'un mécanisme de surveillance plus poussée dirigé par les pays. Contrairement à un programme officiel du FMI, ce mécanisme de surveillance des politiques ne serait pas assorti de financement consenti par le Fonds. Ce dernier serait plutôt invité à assurer une surveillance plus fréquente que la surveillance type, et le Conseil évaluerait la mesure dans laquelle le pays réussit à atteindre ses propres buts économiques et financiers. Ces évaluations pourraient contribuer à indiquer aux donateurs, aux marchés et aux membres de la société civile si les efforts du pays en matière d'élaboration de son propre programme économique cohérent progressent de manière satisfaisante.

Les mécanismes de surveillance plus poussée seraient tout particulièrement utiles pour les pays qui ne veulent pas accroître leur fardeau de la dette ou dont le fardeau de la dette leur crée déjà des difficultés. Paradoxalement, aux termes des accords internationaux actuels, les pays désireux d'obtenir un allègement de la dette sont tenus d'emprunter du FMI. Nous exhortons les créanciers à réexaminer leur politique qui lie l'allègement de la dette à un mécanisme ordinaire du Fonds afin de veiller à ce que le bon fonctionnement du rapport créancier-emprunteur ne soit pas compromis lorsqu'un mécanisme ordinaire du Fonds n'est pas nécessaire.

Clarifier la résolution de crises

Le Fonds doit renchérir sur les récentes initiatives, comme le cadre d'accès exceptionnel et les dispositions d'actions collectives, qui visent à améliorer la résolution des crises du compte de capital et à préciser les « règles du jeu » régissant les rôles du Fonds, des pays emprunteurs et des investisseurs internationaux. Le Fonds doit raffermir son approche en matière de résolution de crises afin de préciser les cas où il assume un rôle de prêteur dans les crises du compte de capital par opposition à ceux où il incombe aux pays touchés de mettre en œuvre des solutions de rechange, dont la restructuration de leur dette externe. L'objectif visé devrait être, comme le signalait le directeur général, d'appuyer uniquement les programmes qui permettent aux membres de s'acheminer vers la viabilité externe et qui ne protègent pas les imprudents des conséquences de leurs décisions. À cette fin, le Fonds doit mieux comprendre les causes et la dynamique des crises du compte de capital et comment les pays touchés peuvent avoir de nouveau accès aux marchés de capitaux internationaux. Par ailleurs, il faut s'interroger davantage sur les éléments à ajouter à la « trousse d'outils » des politiques du Fonds et sur les dispositions plus vastes d'ordre juridique et contractuel des engagements de paiement qui faciliteraient la résolution ordonnée des problèmes de la dette souveraine.

Adopter une démarche de communication plus stratégique

Le Fonds, s'il veut exercer le plus d'incidence possible sur l'atteinte d'une économie mondiale stable et plus prospère, doit greffer à sa solide capacité analytique actuelle une démarche stratégique et soutenue en matière de communication qui lui permettrait de participer efficacement aux grands débats nationaux et internationaux portant sur les politiques économiques nationales, les risques systémiques mondiaux et les enjeux des architectures. Il doit pouvoir expliquer ses conseils en matière de politiques aux citoyens de ses pays membres, défendre ses conseils en matière de politiques de même qu'écouter et apprendre afin de mieux servir ses membres et leurs citoyens.

Appliquer des « pratiques exemplaires » de la gestion moderne

En sa qualité de grande institution financière, il importe que les arrangements de gestion et la gouvernance des entreprises du FMI tiennent compte des progrès réalisés par rapport aux pratiques exemplaires, intègrent des rapports hiérarchiques clairs et adoptent des principes de transparence. L'examen stratégique des activités du Fonds constitue l'occasion d'élaborer des arrangements afin de doter le Fonds de la capacité voulue pour répondre aux besoins actuels et futurs de ses membres.

Intégrer le renforcement de la capacité et l'aide technique

Le FMI permet aux pays membres de soutenir une solide croissance en leur fournissant aide et formation visant à renforcer leur capacité d'appliquer de saines politiques économiques et financières fondées sur une bonne gouvernance sous-jacente et de solides institutions. Ces dernières années, il a redoublé d'efforts en mettant sur pied des centres régionaux d'aide technique dans le Pacifique, les Caraïbes, en Afrique orientale, en Afrique occidentale et au Moyen-Orient. Nous applaudissons à l'intention du Fonds de mettre sur pied à moyen terme trois autres centres qui couvriront l'ensemble de l'Afrique subsaharienne.

Le FMI devrait, à titre de volet central de son mandat, continuer de renforcer la capacité dans ses secteurs d'expertise, à savoir les politiques macroéconomiques et monétaires, les taux de change, la politique fiscale et l'administration des revenus, la gestion des dépenses, la viabilité du secteur financier de même que les statistiques macroéconomiques et financières. Comme la demande d'aide technique dépassera toujours l'offre, le FMI devrait, en plus de ses efforts pour trouver des moyens de mieux intégrer le renforcement de la capacité à ses activités de prêt et de surveillance, accorder une attention particulière à la manière dont il dispense l'aide technique pour veiller à la mobilisation des ressources rares qui assureraient l'optimisation des retombées.

Le rôle du FMI dans les pays à faible revenu

Le FMI est un partenaire important de l'effort international, que le consensus de Monterrey a stimulé, visant à renforcer la coopération à l'appui d'une croissance rapide et soutenue et de la réduction de la pauvreté et visant à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Les donateurs et les créanciers officiels se tournent vers le Fonds pour obtenir du soutien pour les réformes de la politique macroéconomique qui permettront d'assurer une forte croissance et de réduire la pauvreté à moyen terme par l'entremise de conseils en matière de politiques et du renforcement des capacités tout autant que par le biais de l'aide financière. L'aide fournie par le Fonds appuie également les efforts que les pays déploient pour s'assurer que l'environnement propice en matière de politiques est en place de sorte que les niveaux d'aide plus élevés puissent être utilisés à bon escient.

Les ajustements externes dans les pays à faible revenu visent à placer l'économie sur une trajectoire de croissance à long terme plus durable. Le Fonds doit relever certains défis importants et combler certains écarts des connaissances lorsqu'il s'efforce de fournir des conseils crédibles et solides. Les employés du Fonds doivent parfaire leur connaissance des sources de croissance. De concert avec la Banque mondiale, le Fonds a mis au point un cadre de gestion durable de la dette qui protégera les pays contre le surendettement. Outre leurs travaux relatifs aux seuils d'acceptabilité de la dette, les deux institutions devraient tenter de trouver d'autres mesures qui empêcheraient les emprunts imprudents par les pays pauvres et les prêts irresponsables par les créanciers.

Recibler les prêts consentis par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

Les 78 pays à faible revenu membres du Fonds ont besoin de ressources importantes en développement consenties selon les conditions très libérales ou sous forme de subventions. La plupart de ces ressources en développement sont requises à des fins qui débordent manifestement le mandat du Fonds. Les banques de développement multilatérales et les donateurs bilatéraux sont mieux placés pour combler ces besoins, car ils peuvent accorder une aide plus importante à des conditions plus intéressantes, y compris des subventions.

Dans un tel contexte, le rôle particulier du Fonds consiste à assurer une aide financière et à fournir des conseils connexes relatifs à des politiques précises à tous les membres ayant des besoins relatifs à leur balance des paiements. Malheureusement, le rôle de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, qui consiste à fournir de l'aide exceptionnelle à court terme au titre de la balance des paiements, s'est élargi et englobe maintenant l'octroi de fonds de développement à plus long terme, rôle qui convient mieux aux autres institutions

internationales. Nous sommes d'avis que la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance devrait se contenter d'assurer une aide rapide permettant d'alléger à court terme les situations difficiles liées aux paiements extérieurs. Le FMI devrait assumer un rôle semblable de financement, dans le cas des besoins réels au titre de la balance des paiements, dans les pays à faible revenu et ceux à revenu moyen, sans toutefois exposer les ressources des quotes-parts du FMI aux risques de crédits importants qui sont inhérents aux prêts consentis aux pays les plus pauvres. Telle devrait constituer la principale raison d'être de l'aide accordée par le Fonds.

Soutenir les efforts de réduction de la pauvreté en allégeant davantage la dette

Le Canada, l'Irlande et tous les pays que je représente estiment que d'autres mesures s'imposent pour aider les pays à faible revenu qui lancent des réformes à mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté plutôt que sur le remboursement de la dette accumulée. En février 2005, le Canada a fait savoir qu'il s'engageait à couvrir les obligations du service de la dette envers l'Association internationale de développement (IDA) et le Fonds africain de développement des pays à faible revenu admissibles qui procèdent à des réformes, et il a exhorté les autres donateurs à lui emboîter le pas. Cet allègement serait offert jusqu'en 2015 à tous les pays ayant franchi les étapes de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés ainsi qu'à d'autres pays à faible revenu (pays ne bénéficiant que de l'aide de l'IDA) qui sont à même de consacrer au développement les fonds ainsi économisés. Les pays pauvres peuvent donc disposer immédiatement d'une marge de manœuvre financière rendant possible la mise en œuvre de leur stratégie de réduction de la pauvreté. Il est essentiel de réduire les frais du service de la dette que les pays pauvres paient au FMI. Le Canada a également sommé les donateurs de s'entendre sur la nécessité d'assurer d'autres allègements de la dette payable au FMI et de se préparer à financer ce coût.

L'allègement accru de la dette payable au FMI doit être examiné dans un contexte plus vaste qui regroupe la capacité de prêt du Fonds, ses sources de financement et le rôle plus important qu'il joue dans les pays à faible revenu. Par ailleurs, quatre principes, à savoir l'additionnalité, l'intégrité financière du Fonds, l'égalité du traitement réservé aux pays à faible revenu et la solidité des liens unissant l'allègement de la dette et la réduction de la pauvreté, devraient diriger les efforts d'élaboration du plan d'allègement de la dette du FMI.

Conclusion

Nous saluons les efforts permanents que déploie le FMI pour s'adapter aux nouveaux défis économiques mondiaux et aux besoins changeants de ses membres, sa volonté d'écouter et de mettre à profit son expérience ainsi que son désir de collaborer avec les autres partenaires de développement. Nous nous attendons donc à de réels progrès lors de l'examen des orientations stratégiques que mènera le directeur général. Nous exhortons les dirigeants du FMI à tenir compte des points de vue des membres du Comité monétaire et financier international et à faire preuve d'audace lorsque seront examinées les activités de surveillance essentielles du Fonds, la trousse à outils de la prévention et de la résolution des crises, les initiatives de renforcement des capacités et l'aide aux pays à faible revenu.